



# Plaquette annuelle

## SA SAGEP SPL

Exercice clos le 31/12/2019

**SA SAGEP SPL**  
au capital de 225 000 €

Mairie de la Garde  
83130 LA GARDE  
Exercice clos le 31/12/2019

### **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## SOMMAIRE

<b>1. Comptes annuels</b>	
Compte rendu de travaux d'Expert-Comptable	7
Bilan actif	8
Bilan passif	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Soldes intermédiaires de gestion	12
Annexe	13
<b>2. Détail des comptes</b>	
Bilan détaillé	31
Compte de résultat détaillé	38
<b>3. Liasse fiscale</b>	<b>42</b>

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Comptes annuels

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## COMPTE-RENDU DE TRAVAUX D'EXPERT-COMPTABLE

### SA SAGEP SPL

#### Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SA SAGEP SPL pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 24 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	36 762 191
Chiffre d'affaires	907 771
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>39 997</b>

Ces comptes étant soumis au contrôle légal du Commissaire aux comptes de l'entreprise, nous délivrons un compte rendu de travaux au lieu d'une attestation conformément à la norme professionnelle.

**Pour Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Fait à La Seyne sur mer  
 Le 30/06/2020



Stephane Marello  
 Expert comptable

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	7 365	7 365		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 406	3 953	453	710
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	14 812	13 866	946	1 835
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				126
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>26 583</b>	<b>25 183</b>	<b>1 399</b>	<b>2 671</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	192 944		192 944	192 944
En-cours de production (biens et services)	7 288 128		7 288 128	6 211 505
Produits intermédiaires et finis	27 332		27 332	27 332
Marchandises	7 154 501	9 381 164	-2 226 662	-1 140 674
Avances et acomptes versés sur commandes	33 853		33 853	246 408
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	365 721		365 721	414 036
Autres créances	27 885 634		27 885 634	20 976 525
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 188 744		3 188 744	1 825 729
Charges constatées d'avance (3)	5 098		5 098	4 977
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>46 141 956</b>	<b>9 381 164</b>	<b>36 760 792</b>	<b>28 758 781</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 168 538</b>	<b>9 406 347</b>	<b>36 762 191</b>	<b>28 761 452</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	225 000	225 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 794	8 631
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	280 726	144 613
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>39 997</b>	<b>143 277</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>561 517</b>	<b>521 520</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs	7 000 000	7 000 000
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	348 743	78 774
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>348 743</b>	<b>78 774</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	439	425
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 551 708	1 172 840
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 134 699	1 742 753
Dettes fiscales et sociales	752 302	1 209 445
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 348 334	15 971 246
Produits constatés d'avance (1)	1 064 449	1 064 449
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>28 851 931</b>	<b>21 161 158</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 762 191</b>	<b>28 761 452</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 000	2 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	28 849 931	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	439	425
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	907 771		907 771	1 343 378
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>907 771</b>		<b>907 771</b>	<b>1 343 378</b>
Production stockée			309 129	-3 999
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			435 685	385 896
Autres produits			1 298	1 324
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 653 882</b>	<b>1 726 598</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 220 551	1 088 674
Impôts, taxes et versements assimilés			1 391	3 203
Salaires et traitements			201 421	194 465
Charges sociales			79 513	85 676
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 146	2 227
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			281 990	20 975
Autres charges			89 113	109 754
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 875 125</b>	<b>1 504 973</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-221 243</b>	<b>221 625</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-221 243</b>	<b>221 625</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	279 584	
Sur opérations en capital	2 225	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>281 809</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	361	9 521
Sur opérations en capital	126	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>487</b>	<b>9 521</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>281 322</b>	<b>-9 521</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	20 082	68 827
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 935 692</b>	<b>1 726 598</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 895 694</b>	<b>1 583 321</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>39 997</b>	<b>143 277</b>
<i>(a) Y compris :</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue	907 771	74,60	1 343 378	100,30	-435 607	-32,43
Production stockée	309 129	25,40	-3 999	-0,30	313 128	NS
<b>PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 216 899</b>	<b>100,00</b>	<b>1 339 379</b>	<b>100,00</b>	<b>-122 479</b>	<b>-9,14</b>
<b>PROD + VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>1 216 899</b>	<b>100,00</b>	<b>1 339 379</b>	<b>100,00</b>	<b>-122 479</b>	<b>-9,14</b>
Sous-traitance directe	1 076 623	88,47	894 869	66,81	181 755	20,31
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	<b>140 276</b>	<b>11,53</b>	<b>444 510</b>	<b>33,19</b>	<b>-304 234</b>	<b>-68,44</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>140 276</b>	<b>11,53</b>	<b>444 510</b>	<b>33,19</b>	<b>-304 234</b>	<b>-68,44</b>
Autres achats et charges externes	143 928	11,83	193 805	14,47	-49 877	-25,74
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-3 652</b>	<b>-0,30</b>	<b>250 705</b>	<b>18,72</b>	<b>-254 357</b>	<b>-101,46</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	1 391	0,11	3 203	0,24	-1 812	-56,58
Charges de personnel	280 934	23,09	280 141	20,92	793	0,28
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-285 976</b>	<b>-23,50</b>	<b>-32 639</b>	<b>-2,44</b>	<b>-253 338</b>	<b>776,18</b>
Reprises s/ charges et Transferts	435 685	35,80	385 896	28,81	49 790	12,90
Autres produits	1 298	0,11	1 324	0,10	-26	-1,98
Dot. amortissements et provisions	283 136	23,27	23 201	1,73	259 935	NS
Autres charges	89 113	7,32	109 754	8,19	-20 642	-18,81
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-221 243</b>	<b>-18,18</b>	<b>221 625</b>	<b>16,55</b>	<b>-442 867</b>	<b>-199,83</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-221 243</b>	<b>-18,18</b>	<b>221 625</b>	<b>16,55</b>	<b>-442 867</b>	<b>-199,83</b>
Produits exceptionnels	281 809	23,16			281 809	
Charges exceptionnelles	487	0,04	9 521	0,71	-9 034	-94,88
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>281 322</b>	<b>23,12</b>	<b>-9 521</b>	<b>-0,71</b>	<b>290 843</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les bénéfices	20 082	1,65	68 827	5,14	-48 745	-70,82
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>39 997</b>	<b>3,29</b>	<b>143 277</b>	<b>10,70</b>	<b>-103 279</b>	<b>-72,08</b>

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Annexe

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## Autres éléments significatifs

---

### Impacts du coronavirus (COVID-19)

En date du 30 janvier 2020 l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. En raison de l'évolution du COVID-19, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020. En raison de ces mesures de confinement, l'activité de l'entreprise a été perturbée à la date d'arrêté des comptes.

Compte tenu de l'évolution de la situation à la date d'arrêté des comptes, nous ne sommes pas en capacité d'appréhender avec exactitude l'ensemble des éléments pouvant impacter les comptes de l'exercice 2020, néanmoins malgré les impacts pouvant survenir cela ne devrait pas remettre pas en cause la continuité d'exploitation grâce aux leviers économiques mis en œuvre à ce jour compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels.

Désignation de la société : SA SAGEP SPL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 36 762 191 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 997 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

L'entreprise applique les recommandations du Plan comptable "PCG" retenu dans son secteur d'activité suivant l'avis CNCC du CNC.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1) Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983 et sont applicables aux sociétés publiques locales d'aménagement.

Les états financiers annexés sont établis conformément à l'avis du Comité National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis du 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

1-2) Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Code de Commerce, et respectant les prescriptions du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

2-1) Faits significatifs

La Société d'Aménagement et de Gestion Publique (SAGEP) a été constituée le 24 septembre 2012. Elle est régie par l'article L.153-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II et du livre 5 de la 1<sup>e</sup> partie du même code, par les dispositions du livre II du Code de Commerce sous réserve de celles de son article L225-1, et par les statuts de la société.

La société a pour objet l'aménagement, la construction, la gestion des services publics à caractère industriel et commercial ou toute activité d'intérêt général.

Les actionnaires de la société sont :

- la Commune de la Garde
- la Commune de Cuers
- la Commune de la Seyne sur mer
- la Commune du Luc en Provence
- la Commune du Pradet

#### 2-2) Valeur d'exploitation de la concession

Principes appliqués : Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui sont traités selon les modalités ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et exceptionnels inclus) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés à la clôture de l'exercice, de manière globale en application du coût de revient prévu par la compte-rendu financier de la fraction établie comme suit :

- au numérateur : montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
- au dénominateur : montant global des produits prévus par le compte-rendu financier hors participations prévues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit des conventions de concessions sous les rubriques suivantes :

- Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.

- Comptes de régularisation actif ou passif: pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée, les participations à recevoir apparaissent sous la rubrique charges constatées d'avance et les participations perçues d'avance apparaissent sous la rubrique produits constatés d'avance. Au 31/12/2019, les produits constatés d'avance relatifs aux participations s'élèvent globalement à 1 064 449 euros.

- Transferts de charges vers les opérations : la société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les conventions de concession (rémunération forfaitaire, proportionnelle...). Par l'intermédiaire d'un compte de transferts de charges, il a été comptabilisé au titre de l'année 2019 une rémunération de 305 883 euros.

#### 2-3) Opérations de mandat

La SAGEP réalise au nom et pour le compte des Collectivités, des mandats d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'équipements publics.

A ce titre le solde des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour le compte du mandat, sont inscrits à l'actif et au passif du bilan de la société.

Ces droits et obligations correspondent à la somme des avances et remboursements de dépenses perçues augmentée, le cas échéant, des produits financiers. De ce solde, sont déduites les dépenses réglées au cours de l'exercice.

Les soldes des opérations de mandat dont les avances et remboursements reçus sont supérieurs aux dépenses réglées par la SAGEP sont imputés au passif du bilan sous la rubrique "autres dettes".

2-4) relations avec la SAGEM : Une partie des frais de structure de la SAGEP concerne des frais de fonctionnement refacturés par la SAGEM, à prix coûtant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Frais d'émission des emprunts**

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Actif immobilisé

### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	7 365			7 365
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 406			4 406
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 770</b>			<b>11 770</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 812			14 812
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 812</b>			<b>14 812</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	126		126	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>126</b>		<b>126</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>26 709</b>		<b>126</b>	<b>26 583</b>



**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	7 365			7 365
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 696	257		3 953
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 060</b>	<b>257</b>		<b>11 317</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 977	889		13 866
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 977</b>	<b>889</b>		<b>13 866</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>24 037</b>	<b>1 146</b>		<b>25 183</b>

## Actif circulant

### État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 28 256 453 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	365 721	365 721	
Autres	27 885 634	27 885 634	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 098	5 098	
<b>Total</b>	<b>28 256 453</b>	<b>28 256 453</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Provisions

### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	78 774	281 990	12 021		348 743
<b>Total</b>	<b>78 774</b>	<b>281 990</b>	<b>12 021</b>		<b>348 743</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		281 990	12 021		
Financières					
Exceptionnelles					

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 851 931 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	439	439		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 551 708	2 549 708		2 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 134 699	2 134 699		
Dettes fiscales et sociales	752 302	752 302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 348 334	22 348 334		
Produits constatés d'avance	1 064 449	1 064 449		
<b>Total</b>	<b>28 851 931</b>	<b>28 849 931</b>		<b>2 000</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-1 378 868			
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	386 050
INTERETS COURUS A PAYER	439
PERS CONGES A PAYER	13 766
PERS PROV PARTICIP SAL	17 855
ORG.SOC. CONGES A PAYER	5 952
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	1 472
CHARGES A PAYER AIST	980
FORFAIT SOCIAL/INTERESSEMENT	1 906
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	257
JETONS DE PRESENCE	10 000
<b>Total</b>	<b>438 678</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 098		
<b>Total</b>	<b>5 098</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PARTICIPATION D AVANCE	1 064 449		
<b>Total</b>	<b>1 064 449</b>		

## Charges et produits d'exploitation et financiers

### *Rémunération des commissaires aux comptes*

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 900 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
Nombre d'actions ordinaires	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	540 729	532 280	3 123 536	1 343 378	907 771
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	72 510	66 341	73 632	235 305	331 195
Impôts sur les bénéfices	20 911			68 827	20 082
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	70 368	5 494	54 732	143 277	39 997
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	7,40	13,83
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	3,13	0,24	2,43	6,37	1,78
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés	10	8	7	4	3
Montant de la masse salariale	524 555	403 849	291 287	194 465	201 421
Montant des sommes versées en avantages sociaux	221 258	179 495	117 643	85 676	79 513



Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
331505000 - ART.21-8 REM TRESORERIE C01	91 880,30		91 880,30	91 880,30
331505120 - ART 21-8 REM/TRESORERIE C72	116 770,89		116 770,89	91 770,89
331505200 - ART 20-2-11 REM/TRESORERIE C01	3 814,45		3 814,45	3 814,45
331506000 - ART 21-2 REM/GEST PATRIM ACQU C01	41,69		41,69	41,69
331510020 - ART 20-2.2 REM/REALISATIONS C72	482 555,61		482 555,61	282 555,61
331510120 - ART 20-2-3 REM/COMMERCIALISATION	132 646,38		132 646,38	88 762,79
331510220 - ART 20-2-5 REM/GESTION OP C72	45 136,51		45 136,51	37 290,63
331520020 - ART 20-2-2 REM EQUIP OPERATION C01	98 594,04		98 594,04	98 594,04
331520050 - ART 20-2-5 REM GESTION OPER C01	31 027,67		31 027,67	31 027,67
331520080 - ART 20-2-8 REM/CHRG PATRIMOINE C01	95,84		95,84	95,84
331520110 - ART 20-2-11 REM TRESO C01	21 233,59		21 233,59	21 233,59
331520120 - VARIATION ART 20.2.12 C01	5 181,10		5 181,10	5 181,10
331600000 - LOYER CONCESSION C01	-28 116,70		-28 116,70	-28 116,70
332000120 - ACQUISITIONS FONCIERES C72	2 472 141,49		2 472 141,49	2 470 641,49
332100000 - FRAIS ACQUISITIONS FONCIERES C01	236 623,84		236 623,84	236 623,84
332100120 - FRAIS SUR ACQU FONCIERE C72	75 830,73		75 830,73	75 830,73
332101000 - VARIATION FONCIER C01	4 250,00		4 250,00	4 250,00
333100000 - TRAVAUX C01	171 783,64		171 783,64	171 783,64
333100120 - TRAVAUX C72	1 717 433,28		1 717 433,28	1 026 458,56
333200000 - ETUDES SUR AMENAGEMENTS C01	33 559,49		33 559,49	33 559,49
333200120 - ETUDES SUR AMENAGEMENT C72	44 045,50		44 045,50	43 171,67
336060610 - CPTE OP EAU/ELECTR C01	1 329,01		1 329,01	1 329,01
336060620 - CPTE OP EAU-ELEC C72	10 085,50		10 085,50	10 085,50
336062300 - FRAIS PUBLICITE-RELATION PUB C01	4 356,20		4 356,20	4 356,20
336062320 - FRAIS PUBLICITE C72	34,60		34,60	34,60
336062600 - FRAIS POSTAUX/TELECOM C01	2 492,10		2 492,10	2 492,10
336062620 - FRAIS POSTAUX / TELECOM C72	853,60		853,60	853,60
336065800 - AUTRES FRAIS DIVERS/OPE C01	13 016,96		13 016,96	13 016,96
336065820 - AUTRES FRAIS DIVERS/OP C72	136 397,57		136 397,57	41 852,25
336070000 - CPTE OP FRAIS DE FONCTIONNEMENT C0	144 006,78		144 006,78	144 006,78
336070120 - CPTE OP FRAIS FCTMT C72	1 803,12		1 803,12	1 803,12
336100000 - CPTE OP FRAIS FINANCIER C01	85,33		85,33	85,33
336100120 - CPTE OP FRAIS FINANCIER C72	239,02		239,02	239,02
336150120 - FRAIS FINANCIERS S/EMPRUNT C72	38 374,16		38 374,16	38 374,16
336220000 - CPTE OP HONORAIRES C01	7 991,59		7 991,59	7 991,59
336220120 - CPTE OP HONORAIRES C72	81 842,27		81 842,27	81 842,27
336226120 - REMUNERATIONS SAGEP C72	1 000,00		1 000,00	1 000,00
336800000 - FRAIS DIVERS/CONCESSION C01	72,61		72,61	72,61
384100000 - VRD-TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	88 704,41		88 704,41	88 704,41
384200000 - VRD-REVISION DES PRIX TRAVAUX	15 324,32		15 324,32	15 324,32
	7 288 128,19		7 288 128,19	6 211 504,85
Produits intermédiaires et finis				
386060610 - CPTE OP EAU - ELECTRICITES C01	415,45		415,45	415,45
386061500 - ENTR.REPAR.INTERVENT.EXT.DIVER C01	149,86		149,86	149,86
386061520 - ENTR REPAR INTERVENT EXT DIV C72	820,00		820,00	820,00
386062260 - REM.INTER-HONOR-ACTES-ASSURANC	16 211,79		16 211,79	16 211,79
386063000 - IMPOTS ET TAXES C01	830,00		830,00	830,00
386063120 - IMPOTS ET TAXES C72	6 420,00		6 420,00	6 420,00
386065800 - AUTRE FRAIS DIVERS S/OPERATION	1 342,02		1 342,02	1 342,01
386100000 - CPTE OP FRAIS FINANCIER	478,04		478,04	478,04
386220000 - CPTE OP HONORAIRES	664,75		664,75	664,75
	27 331,91		27 331,91	27 331,90

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
<b>Marchandises</b>				
386062600 - FRAIS POSTAUX/TELECOM		146,10	-146,10	-146,10
386600000 - CHARGES FINANCIERES		239,02	-239,02	-239,02
387500000 - FRAIS JURIDIQUE				318 493,36
389100000 - COUT DE REVIENT DES LOTS VENDUS C72		2 713 985,21	-2 713 985,21	-2 713 985,21
389200000 - CONCESSIONS LOYERS C01		23 950,00	-23 950,00	-23 950,00
389204000 - HISTORISATION PARTICIP.SOUMISE C01		194 633,61	-194 633,61	-194 633,61
389205000 - HISTORISATIO.PARTICIPATION EXO C01		869 815,21	-869 815,21	-869 815,21
389205020 - HISTORISATION DES PRODUITS C72	2 264 620,00		2 264 620,00	2 264 620,00
389205200 - HISTORIS. PARTICIP C72		1 014 730,50	-1 014 730,50	-604 137,38
389206000 - HISTORISAT.PRODUITS FINANCIERS C01		397,74	-397,74	-397,74
389206120 - PRODUIT DE GESTION CONCESSION C72		48 762,42	-48 762,42	-37 267,09
389207000 - HISTORIQUE PRODUITS FINANCIERS	0,49		0,49	0,49
389232000 - HISTORIQUE LOCATIONS C01		22 650,02	-22 650,02	-22 650,02
389290000 - PRODUITS SUR ENCOURS CONCESSION C	4 889 880,61		4 889 880,61	4 889 880,61
389292000 - PRODUITS SUR ENCOURS CONCESSION C		3 427 404,86	-3 427 404,86	-3 081 998,50
389300000 - CONCESSION PARTICIPATION C01		1 064 448,82	-1 064 448,82	-1 064 448,82
	7 154 501,10	9 381 163,51	-2 226 662,41	-1 140 674,24
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
409100000 - Fournisseurs - acomptes s/commandes	123,96		123,96	123,96
409200000 - AVANCE FOURNISSEUR GO7	33 729,27		33 729,27	246 283,55
	<b>33 853,23</b>		<b>33 853,23</b>	<b>246 407,51</b>
<b>Créances (3)</b>				
<b>Clients et comptes rattachés</b>				
411000000 - CLIENTS	365 720,65		365 720,65	414 036,00
	365 720,65		365 720,65	414 036,00
<b>Autres créances</b>				
184500010 - M01 GROUPE SCOLAIRE CUERS	0,03		0,03	0,03
184500050 - CENTRE CULTUREL JEAN-JAURES	68 042,86		68 042,86	
184500720 - C72-SAINTE MUSSE	106 287,44		106 287,44	
184500990 - COMPTE TRESORERIE SAGEP 001	2 290 952,69		2 290 952,69	1 087 250,23
184599030 - 18450099M03MDAT NORDouest CUER	16 012,07		16 012,07	15 176,87
184599040 - 184500M04-MANDAT CTM LE PRADET	68 412,47		68 412,47	68 412,47
401810000 - FOURNISSEURS AUTRES DEDUCTIONS	1 892,16		1 892,16	1 892,16
409800000 - Fournisseurs - RRR à obtenir				433,55
437390000 - GAN RIP DG	1 045,08		1 045,08	1 025,05
444000000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES	48 749,00		48 749,00	
445660000 - ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVIC	9 739,80		9 739,80	286 139,02
445669720 - C72 TVA DEDUCTIBLE	59 484,59		59 484,59	241 147,63
445670000 - ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	71 292,00		71 292,00	66 753,00
445719000 - C72-TVA COLLECTEE S/CA3	500 403,19		500 403,19	500 403,19
445800000 - ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	18,92		18,92	18,92
445830000 - ETAT REMBOURSEMENT TAXE SUR C.A. D	280,00		280,00	280,00
445850000 - TVA DEDUCTIBLE NON RECUPERABLE	4 875,87		4 875,87	4 876,00
445860000 - ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	15 826,56		15 826,56	5 957,08
461300000 - Débours pour compte de tiers	20 920 145,91		20 920 145,91	15 003 650,99
463100000 - DEBOURS POUR COMPTE DE TIERS	285 530,82		285 530,82	285 530,82
467400000 - COMPTES DEBITEURS ET CREDITEUR	9 416,58		9 416,58	
467420000 - AUTRES CPTE DEBITEUR-CREDITEUR				352,00
467800000 - DEBITEUR / CREDITEUR DIVERS	4 500,00		4 500,00	4 500,00
467900000 - PRODUIT A RECEVOIR - CONCESSION	3 402 726,04		3 402 726,04	3 402 726,04
	27 885 634,08		27 885 634,08	20 976 525,05

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512138900 - BQ C.COOP.253890-CIGALIERE-BUG	251 559,06		251 559,06	447 049,26
512140100 - BANQUE C. COOP. 25401	4 084,00		4 084,00	4 852,00
512153400 - ARKEA BANQUE CCR 2663565340	138 547,35		138 547,35	438 769,60
512192000 - JOURNAL DE BANQUE CIC902	2 793 185,16		2 793 185,16	934 334,95
531000000 - CAISSE SAGEP	366,71		366,71	366,71
531000710 - CAISSE LA SEYNE	313,43		313,43	313,43
534000000 - CAISSE M.IGNATOFF	688,77		688,77	43,47
	3 188 744,48		3 188 744,48	1 825 729,42
Charges constatées d'avance (3)				
486100000 - CHARGES CONSTATEES D"AVANCE	5 098,32		5 098,32	4 976,58
	5 098,32		5 098,32	4 976,58
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>46 141 955,62</b>	<b>9 381 163,51</b>	<b>36 760 792,11</b>	<b>28 758 780,73</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 168 538,24</b>	<b>9 406 346,80</b>	<b>36 762 191,44</b>	<b>28 761 452,06</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
101300000 - Capital souscrit-appelé, versé	225 000,00	225 000,00
	225 000,00	225 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
106100000 - Réserve légale	15 794,41	8 630,58
	15 794,41	8 630,58
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
110000000 - Report à nouveau (solde créditeur)	280 725,64	144 612,85
	280 725,64	144 612,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>39 997,42</b>	<b>143 276,62</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>561 517,47</b>	<b>521 520,05</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
167200000 - AVANCES COLLECTIVITES	7 000 000,00	7 000 000,00
	7 000 000,00	7 000 000,00
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>7 000 000,00</b>	<b>7 000 000,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
151800000 - AUTRES PROV.RISQUES	348 743,33	78 773,95
	348 743,33	78 773,95
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>348 743,33</b>	<b>78 773,95</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
518600000 - INTERETS COURUS A PAYER	438,92	425,35
	438,92	425,35
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
165110000 - CAUTION GACHOTTE CAFE DE PARIS	2 000,00	2 000,00
184500020 - M02 MARIE CURIE 2 MAISON RETRA	242 345,79	242 345,79
184500030 - M03 NORD OUEST CUERS	30 391,77	30 391,77
184500040 - M04 MANDAT CTM LE PRADET	70 540,05	171 525,99
184500050 - CENTRE CULTUREL JEAN-JAURES		114 223,90
184500060 - M06-MANDAT REHAB.LOGT.PRADET	11 508,36	14 910,33
184500310 - C01 CPA LE LUC	44 749,70	44 749,70
184500720 - C72-SAINTE MUSSE		6 429,81
184570010 - V01 LE PRADET	3 240,00	3 240,00
184599020 - 18450099M02-MANDAT MARIE CURIE	1 699 401,45	543 022,31

	31/12/2019	31/12/2018
184599050 - 18450099M05-MANDAT JEAN-JAURES	447 530,44	
	2 551 707,56	1 172 839,60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401100000 - FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	1 551 107,94	1 615 133,78
401700000 - FOURN RETENUES DE GARANTIE	102 317,06	63 143,39
401800000 - FOURNISSEURS PENALITES	95 223,95	22 175,30
408100000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	386 050,34	42 300,30
	2 134 699,29	1 742 752,77
Dettes fiscales et sociales		
421000000 - PERS REMUNERATIONS DUES	313,74	1 271,93
425100000 - FRAIS DE DEPLACEMENT		175,76
425110000 - NOTE DE FRAIS CI		622,00
425120000 - NDF AGATHE SAVARY	29,25	13,25
428000000 - PERS CHARGES A PAYER PRODTS A RECEV		13 774,51
428200000 - PERS CONGES A PAYER	13 765,92	14 126,14
428400000 - PERS PROV PARTICIP SAL	17 855,37	8 258,07
431000000 - SECURITE SOCIALE	5 456,17	6 261,06
437320000 - RETRAITE ARRCO UGRR	3 671,55	2 142,75
437340000 - PREVOYANCE IPSEC	1 694,51	1 393,21
437350000 - GAN RETRAITE SURCOMPLEMENTAIRE	2 091,95	1 965,01
438000000 - ORG SOC CHARGES A PAYER PRODTS A RE		2 754,90
438200000 - ORG.SOC. CONGES A PAYER	5 952,04	6 753,37
438500000 - TAXE APPRENTISSAGE		1 271,24
438600000 - ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	1 471,73	1 084,03
438675000 - CHARGES A PAYER AIST	980,00	1 095,60
438680000 - FORFAIT SOCIAL/INTERESSEMENT	1 906,37	1 906,37
438800000 - FORFAIT SOCIAL	37,00	37,00
442100000 - PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 185,60	
444000000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES		43 327,00
445510000 - ETAT TVA A DECAISSER		9 901,00
445669000 - HISTORISAT. TVA DED S/OP S/CA3		413 343,28
445710000 - ETAT TVA COLLECTEE	22 322,00	
445712000 - E.TVA COLLECTEE A 20%	67 340,13	69 319,58
445719720 - C72-HISTOR.TVA COLECT/REPR.BAL	500 302,42	500 302,42
445769000 - HISTORISATION DE TVA	66 163,26	69 839,66
445811720 - C72-TVA NON ELIGIB19.6/REP.BAL	38 506,21	38 506,21
448600000 - ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	257,00	
	752 302,22	1 209 445,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
461500000 - Recette pour compte de tiers	12 890 419,53	4 949 325,38
461560000 - PDT.FI.POUR COMPTE DU MANDAT	17,79	17,79
467100000 - Liaison	79 980,79	80 130,79
467400000 - COMPTES DEBITEURS ET CREDITEUR		27 552,58
467420000 - AUTRES CPT DEBITEUR-CREDITEUR	15,00	
467613000 - ZAC AVANCE CONCEDANT	538 123,91	643 123,91
467613010 - ZAC AVANCE CONCEDANT M01	7 431 308,61	7 431 308,61
467613020 - ZAC AVANCE CONCEDANT M02	420 442,25	420 442,25
467613030 - ZAC AVANCE CONCEDANT M03		1 515 000,00
467613040 - ZAC AVANCE CONCEDANT LUC C01	685 172,80	685 172,80
467613050 - AVANCES M05	135 000,00	30 000,00
467613060 - ZAC AVANCE CONCEDANT M06		20 000,00
467620000 - NEUTRALISATION RSTAT.PDT.FINAN	156,35	156,35



	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
705100000 - C72-PARTICIPATIO	410 593,12		410 593,12	379 626,00
705800000 - PRODUITS DIVERS	11 495,33		11 495,33	18 382,37
705850000 - CESSION	345 406,38		345 406,38	500 858,53
706400030 - REM.MANDAT-M03-	2 276,53		2 276,53	503,49
706400040 - REM.MANDAT-M04-	3 813,46		3 813,46	10 883,07
706400050 - REM.MONDAT-M05	17 822,31		17 822,31	6 134,76
706400060 - REMU.MANDAT GA	89 763,81		89 763,81	46 239,66
706400080 - REM MANDAT M06-	257,05		257,05	1 173,03
706400090 - REM. MANDAT CU	1 342,93		1 342,93	
706402000 - REMUNERATION O	25 000,00		25 000,00	378 076,94
706402100 - AMO-S/OPAH RU				1 500,00
	907 770,92		907 770,92	1 343 377,85
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>907 770,92</b>		<b>907 770,92</b>	<b>1 343 377,85</b>

	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée		
713880020 - VARIATION CHARGES C72	1 076 623,34	894 868,62
713880040 - variation cout de revient cession	-767 494,81	-898 867,68
	309 128,53	-3 999,06
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
781500000 - Repris.s/provis.risques & charges	12 021,03	
791140000 - AVANTAGE EN NATURE GAN+VOITURE	6 170,86	5 878,65
791200000 - TRANSFERT CHARGES REFACTUREES	111 610,00	
791500000 - REMUNERATION DES OPERATIONS	305 883,59	380 016,85
	435 685,48	385 895,50
Autres produits		
758000000 - Produits divers gestion courante	94,98	11,40
758200000 - QTE PART REFACT.CHARGE.SAGEM	1 202,58	1 312,33
	1 297,56	1 323,73
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 653 882,49</b>	<b>1 726 598,02</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		
605512000 - VARIATIONS ETUDES C72	873,83	33 841,67
605542000 - VARIATION TRAVAUX C72	690 974,22	186 965,73
605552000 - VARIATION ACQU. FONCIERES C72	1 500,00	254 431,49
605572000 - VARIATION REMUNERATIONS C72	288 729,47	379 889,48
605573000 - VARIATION FRAIS DIVERS C72	94 545,82	39 740,27
606140000 - Fournitures carburant	22,63	141,11
606141000 - CARBURANT DG	185,90	117,76
606148000 - CARBURANT VOIT.SOCIETE CAMBOS		270,66
606149000 - Evaluation forfaitaire carburant	1 059,53	1 001,62
606300000 - Achats de petit équipement		496,43
606400000 - Achats fournitures administratives	208,43	950,78

	31/12/2019	31/12/2018
611100000 - SOUS-TRAITANCE GENERALE		48,60
613200000 - Locations immobilières	4 586,90	4 556,17
613210000 - LOCATION PARKIN MARTINI	262,50	1 260,00
613520000 - Locations de matériel	15 846,19	32 562,37
614100000 - CHARGES LOCATIVES BUREAU SAGEM	180,00	180,00
615510000 - Entretien du matériel technique		6 504,96
615525000 - MAINTENANCE VOITURE CAMBOS		167,66
615526000 - MAINT.VOITURE CATROUX	203,11	448,55
615530000 - Entretien du matériel de bureau	861,33	152,83
615600000 - Maintenance	8 066,22	8 842,75
616000000 - Primes d'assurance	6 657,78	7 718,26
616100000 - Assurances multirisques	6 170,87	5 878,61
616200000 - Assurances dommage-construction	999,57	1 919,52
616300000 - Assurance matériel de transport		2 328,72
618300000 - Documentation technique	30,00	103,10
621400000 - Personnel prêté	3 012,66	2 895,76
622000000 - REMUN INTERMEDIAIRES HONORAIRES	50,16	
622610000 - HONORAIRES EC / CAC	26 792,25	25 172,40
622620000 - AUTRES HONORAIRES	37 499,25	52 924,00
622700000 - Frais d'actes et contentieux	1 148,37	3 130,61
623100000 - Annonces et insertions	290,00	2 540,00
623700000 - Publications		388,70
623800000 - Divers (pourboires, dons courants)	173,92	45,00
624100000 - Transports sur achats		54,34
625100000 - Voyages et déplacements	184,61	3 983,45
625110000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS D.G.	1 641,55	
625700000 - Réceptions		949,82
625710000 - RECEPTION DIRECTEUR GENERAL	371,85	
626000000 - Frais postaux	6 174,68	6 832,11
626200000 - TELEPHONES ET COMMUNICATIONS	12 849,88	11 438,44
627810000 - FRAIS BANCAIRE	3 630,70	2 668,24
628100000 - Cotisation	4 767,00	5 132,00
	1 220 551,18	1 088 673,97
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
631200000 - Taxe d'apprentissage		1 271,24
633300000 - Formation continue (organisme)	1 133,74	1 215,75
635115000 - CET-CVAE	257,00	996,00
635140000 - Taxes sur les véhicules sociétés		-280,00
	1 390,74	3 202,99
<b>Salaires et traitements</b>		
641100000 - Salaires appointements	180 792,55	173 538,10
641114000 - AVANTAGE EN NATURE GAN ET GSC	6 170,86	5 878,65
641200000 - Congés payés	-360,22	-4 106,64
641400000 - Indemnités et avantages divers	9 597,30	13 774,51
641411000 - RUPTURE CONVENTIONNELLE	5 220,61	5 380,16
	201 421,10	194 464,78
<b>Charges sociales</b>		
645000000 - PERS CHARGES DE SECU SOCIALE PREVOY		2 754,90
645100000 - Cotisations à l'URSSAF	50 672,55	57 781,14
645200000 - Cotisations aux mutuelles	449,30	1 049,65
645310000 - Cotisations retraites (cadres)	16 004,36	16 018,22
645330000 - Cotisations Prévoyance	1 950,54	2 038,87
645350000 - GAN RETRAITE SURCOMPLEMENTAIRE	7 581,73	7 655,31
645810000 - TICKETS RESTAURANT	2 675,75	2 514,05

	31/12/2019	31/12/2018
645820000 - CHARGES SOC.S*PROV. CONGES A P	-801,33	-1 773,33
647500000 - Médecine du travail et pharmacie	980,00	913,00
647520000 - PHARMACIE		25,14
648100000 - CADEAUX AU PERSONNEL		496,00
649000000 - Crédit d'impôt compétitivité entrep		-3 797,00
	79 512,90	85 675,95
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681110000 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	257,00	60,00
681120000 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	889,00	2 166,62
	1 146,00	2 226,62
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
681500000 - Dot. prov. risques & ch. exploit.	281 990,41	20 974,85
	281 990,41	20 974,85
Autres charges		
651800000 - Autres droits et valeurs similaires	310,68	-150,71
653000000 - Jetons de présence		6 000,00
653100000 - JETON DE PRESENCE HORS SALAIRE	15 992,00	10 210,15
658000000 - Charges diverses gestion courante	6,21	79,84
658200000 - QUOTE PART REFACT.CHRG.DESAGEM	72 803,78	93 615,00
	89 112,67	109 754,28
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 875 125,00</b>	<b>1 504 973,44</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-221 242,51</b>	<b>221 624,58</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total produits financiers (V)</b>		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total charges financières (VI)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-221 242,51</b>	<b>221 624,58</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
771000000 - Produits except. s/opér. gestion	279 584,00	
	279 584,00	
Sur opérations en capital		
775600000 - Prod cessions actifs - Immo Fi.	126,00	

	31/12/2019	31/12/2018
778000000 - Produits exceptionnels divers	2 099,22	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	2 225,22	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>281 809,22</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
672000000 - Charges sur exercices antérieurs	361,29	9 520,96
	361,29	9 520,96
Sur opérations en capital		
675600000 - VNC actifs cédés - Immo financières	126,00	
	126,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>487,29</b>	<b>9 520,96</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>281 321,93</b>	<b>-9 520,96</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
695000000 - Impôts sur les bénéfices	20 082,00	68 827,00
	20 082,00	68 827,00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 935 691,71</b>	<b>1 726 598,02</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 895 694,29</b>	<b>1 583 321,40</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>39 997,42</b>	<b>143 276,62</b>
<i>(a) Y compris :</i>		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Dossier fiscal

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD**  
 Accusé de réception en préfecture  
 083-218300986-20201214-20-DCM-2065-AR  
 Date de télétransmission : 21/12/2020  
 Date de réception en préfecture : 21/12/2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société:			Adresse du siège social :	
SA SAGEP SPL				
SIRET	7 8 8 5 4 4 0 0 5 0 0 0 1 0			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
Mairie de la Garde 83130 LA GARDE				
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
			SIRET	
<b>B ACTIVITE</b>				
Activités exercées	Ingénierie, études techniques			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)				
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	71 722
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	0
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quinquies
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines
				Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>
				Autres dispositifs art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>				
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>				
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :				
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :				
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : quadratus				
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>				
Nom, adresse, téléphone, Télécopie				
- du comptable : GRANT THORNTON			Tél.:	
29 rue du Pont 92200 NEUILLY-SUR-SEINE				
- du conseil : SA Grant Thornton La Seyne			Tél. : 0494108910	
183 avenue de Rome 83500 LA SEYNE SUR MER CEDEX				
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél.:	
- N° d'agrément :				

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par un établissement chargé du service des titres b
Payées par la société elle-même a	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	(e)
	(f)
	(g)
	(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS		<i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les S.A.R.L.  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.  Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :  à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement  Indemnités forfaitaires 5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6  Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J	DIVERS
	* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
	* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
	RÉMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 83130 LA GARDE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 7 8 8 5 4 4 0 0 5 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	7 364 AC	7 364	
		Frais de développement * CX			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	4 405 AG	3 952	453
		Fonds commercial (1) AH			
		Autres immobilisations incorporelles AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN			
		Constructions AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
		Autres immobilisations corporelles AT	14 812 AU	13 865	946
		Immobilisations en cours AV			
		Avances et acomptes AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
		Autres participations CU			
		Créances rattachées à des participations BB			
		Autres titres immobilisés BD			
		Prêts BF			
		Autres immobilisations financières* BH			
	<b>TOTAL (II)</b> BJ		26 582 BK	25 183	1 399
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	192 943 BM	192 943	
		En cours de production de biens BN	7 184 099 BO	7 184 099	
		En cours de production de services BP	104 028 BQ	104 028	
		Produits intermédiaires et finis BR	27 331 BS	27 331	
		Marchandises BT	7 154 501 BU	9 381 163	( 2 226 662)
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	33 853 BW	33 853		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	365 720 BY	365 720	
		Autres créances (3) BZ	27 885 634 CA	27 885 634	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD			
Disponibilités CF		3 188 744 CG	3 188 744		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	5 098 CI	5 098		
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	46 141 955 CK	9 381 163	36 760 792	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		46 168 538	1A 9 406 346	36 762 191	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SA SAGEP SPL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 225 000 .....)			DA	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	15 794
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG	
	Report à nouveau			DH	280 725
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	39 997
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	561 517
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	7 000 000
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	7 000 000
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	348 743
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	348 743
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	438
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV	2 551 707
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 134 699
	Dettes fiscales et sociales			DY	752 302
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte réglé	Autres dettes			EA	22 348 333
	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 064 448
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	28 851 930	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	36 762 191	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	28 849 930	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	438	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	907 770	FH	907 770	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	907 770	FK	907 770	
	Production stockée*			FM	309 128	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	435 685	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 297	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 220 551	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 390	
	Salaires et traitements*			FY	201 421	
	Charges sociales (10)			FZ	79 512	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	1 146
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	281 990	
	Autres charges (12)			GE	89 112	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 875 125
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 221 242)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	( 221 242)

Accusé de réception en préfecture  
 063-218300986-20201214-20-DCM-DGS-102-AR  
 Date de télétransmission : 21/12/2020  
 Date de réception préfecture : 21/12/2020
Néant  \*

Désignation de l'entreprise SA SAGEP SPL

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	279 584	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 225	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	281 809	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	361	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	126	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	487	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	281 321	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 082	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 935 691	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 895 694	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	39 997	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	423 664	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	310	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	126			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		279 584		
Produits des cessions d'éléments d'actif		126		
Autres produits		2 099		
charges exercices ant	361			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

**CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS**

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
					1		2				
							3				
							4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	7 364	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	4 405	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX			
		Matériel de transport*			KY		KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 812	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL	LM			
	TOTAL III				LN	14 812	LO	LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T		
Autres participations				8U		8V	8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	126	1U	1V				
TOTAL IV				LQ	126	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	26 708	ØH	ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				
					1		3				
					2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ	DØ	7 364	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	LW	4 405	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	14 812	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	14 812	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	126	2E	2F		2G	
	TOTAL IV				I3	126	NJ	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	126	ØK	ØL	26 582		ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 Accusé de réception en préfecture  
 08218300986-20201214-2054 bis  
 Date de télétransmission : 21/12/2020  
 Date de réception préfecture : 21/12/2020

2020

2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA SAGEP SPL

 Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	7 364	EL		EM		EN	7 364
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	3 695	PF	257	PG		PH	3 952
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 976	QM	889	QN		QO	13 865
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	12 976	QV	889	QW		QX	13 865
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	24 037	ØP	1 146	ØQ		ØR	25 183

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3		S4
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL					NM						NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>			NY		<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise SA SAGEP SPL

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	5Y	5X	5Y	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence			02	03	04	05
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1)*			06	07	08	09
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SA SAGEP SPL		Accusé de réception en préfecture		083-218300986-20201214-2019M-DGS-162-AR		Date de télétransmission : 21/12/2020		Date de réception en préfecture : 21/12/2020		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>											<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA	39 997
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE						XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	20 082		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme									WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions									WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW					WQ	11 643	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3	
											TOTAL I	WR	71 722	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>											<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
			Régime des sociétés mères et des filiales *		( Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )						2A		XA	
			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
	Majoration d'amortissement*												XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5				XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE ( 44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense ( 44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine -TE ( 44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH					YG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
					Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI							
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													Y2
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>											TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II)		XI	71 722			
								déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	71 722	XO				



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SA SAGEP SPL</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROV. IDR 2019	8X	2 406	8Y
C01-RAP. PROVISION MUTERER	8Z		9A 12 021
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SAGEP SPL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	144 612	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	7 163				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	143 276		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	ØF	287 889		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	280 725				
					TOTAL II		ZH	287 889				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	1 076 623				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	20 875				
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	3 012				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	65 490				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	4 767				ST	54 549				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 220 551
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	257			
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	1 133				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 390	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	161 603				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	103 377				
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	187 152				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I. Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL

Néant Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %<sup>①</sup> ou 12,8 %<sup>②</sup>.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI)<sup>①</sup> \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI)<sup>①</sup> \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 DGFIP N° 2059-D 2020  
 Accusé de réception en préfecture  
 082000086-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
 Date de télétransmission : 21/12/2020  
 Date de réception préfecture : 21/12/2020

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
 du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4	5				
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA SAGEP SPL

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

## DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	14
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

## I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	907 770
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	907 770

## II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 297
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	309 128
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	423 664
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	734 090

## III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 078 099
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	121 755
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	89 112
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 288 968

## IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	352 893
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

## V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	352 893
---	----	---------

## Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OI et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt

[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit public ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 7 8 8 5 4 4 0 0 5 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SAGEP SPL

ADRESSE (voie) [ ]

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 22 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination COLLECTIVITE LA GARDE

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention 86.66 Nb de parts ou actions 19 500

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays FRANCE

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Accusé de réception en préfecture  
083218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020 (1)Néant 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 7 8 8 5 4 4 0 0 5 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SAGEP SPL

ADRESSE (voie) 

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SA SAGEP SPL du 01/01/2019  
Adresse 83130 LA GARDE au 31/12/2019

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR lange remy	83500 la seyne sur mer
2	MONSIEUR ignatoff charles	83200 toulon
3	MADAME sotret julie	13600 la ciotat
4	MADAME bonnal aurore	83160 la valette
5	MADAME savary agathe	13600 la ciotat
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	36 961			36 961				36 961
2	29 707	6 170		35 878	1 641			37 519
3	24 363			24 363				24 363
4	20 778			20 778	7			20 785
5	19 159			19 159				19 159
6								
7								
8								
9								
10								
**	130 969	6 170		137 140	1 648			138 788

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	371
Total	371

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :**

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	139 159	- de l'exercice 2019.. ⑩ 71 722
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩

Nom et qualité du signataire  
IGNATOFF CHARLES  
DIRECTEUR GENERAL

À LA GARDE, le 22/06/2020  
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-162-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020